

Initiatives ministérielles

ment la question ou, au moins, de venir voir ce qui se passe au Québec.

Nous connaissons les avantages pour les consommateurs. Si les libéraux et les conservateurs cherchent essentiellement à protéger les consommateurs, alors qu'ils mettent de côté l'esprit de parti et qu'ils aillent voir ce qui se passe ailleurs. Qu'ils viennent au Québec. Ils verront que les raisons qu'ils invoquent ne tiennent pas. Personne ne perdra son emploi, les prix seront plus concurrentiels et les consommateurs n'en seront que mieux servis.

La concurrence existe. Tous devraient être en faveur de la concurrence, pas seulement le NPD.

M. Rodriguez: Je serai bref, madame la Présidente. Je voulais simplement rappeler que lorsque mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, était premier ministre de la Colombie-Britannique, son gouvernement a introduit le régime public d'assurance-automobile. À qui croyez-vous qu'ils ont confié les ventes? Aux coopératives de crédit et aux courtiers. Les courtiers n'ont pas perdu leurs emplois. Les habitants des collectivités rurales et des villes pouvaient souscrire leur assurance dans leur coopérative de crédit ou auprès de leur courtier. Personne n'a perdu son emploi.

À l'intention de mon collègue libéral pour qui j'ai beaucoup de respect, je tiens à dire quelques mots au sujet de la compétitivité. Je crois sincèrement que la compétitivité n'est pas quelque dieu devant qui nous devons nous prosterner et que nous devons adorer. Souvent, lorsqu'un nouveau champ s'ouvre sans qu'il y ait de règles et de mesures de contrôle suffisantes, ce sont les plus forts qui survivent. Ils dévorent alors ceux qui ne réussissent pas, pour une raison ou une autre, à soutenir la concurrence. Il faut des arbitres en position de force. Il faut des règles strictes. Et je pense que c'est ce que nous voulons, un système équitable.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui parler de la mesure législative sur les institutions financières dont nous sommes saisis. J'ai eu beaucoup de plaisir à écouter le député de Nickel Belt nous faire part de sa perception des institutions financières et débiter ses sornettes sur la nécessité d'enfermer toutes les institutions dans des cages. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous menons le raisonnement néo-démocrate à son aboutissement logique, toutes nos institutions seraient dans des cages. Nous

savons tous ce qui arrive aux animaux enfermés en permanence dans des cages. Ils n'ont plus de vie, ils manquent de vitalité et ils deviennent léthargiques. Nous devons au contraire nous efforcer d'atteindre un équilibre dans nos systèmes pour atteindre le bon dosage, d'une part, de compétitivité, de dynamisme et de toutes les autres qualités essentielles et, d'autre part, de règlements nécessaires pour protéger le consommateur.

• (1200)

Ma collègue de Malpèque nous a donné un exposé très détaillé sur les mesures législatives à l'étude. Je veux parler un peu de la Loi sur les associations coopératives de crédit et de ce qui leur arrivera, ainsi que de nos institutions financières et des orientations que leur donneront la programme législatif présenté à la Chambre.

À titre d'information, l'accord général était que nous présenterions un projet de loi pour chacun des quatre piliers des institutions financières et que nous les examinerions tous en même temps. La Chambre est maintenant saisie de ces projets de loi.

Espérons qu'on en termine rapidement avec cette question. Je ne voudrais pas rappeler combien de temps il nous a fallu pour en arriver où nous en sommes aujourd'hui. J'ai l'impression que les sociétés financières en ont tellement assez qu'elles sont prêtes à approuver le projet de loi dans le seul but d'avancer et d'arriver à quelque chose en ce qui les concerne.

En toute honnêteté, je dois reconnaître que les mesures législatives présentées constituent un bon compromis. Les députés de ce côté-ci sont en faveur de renvoyer le projet de loi devant un comité, d'obtenir les points de vue dont nous avons besoin et d'apporter les changements nécessaires pour régler les derniers détails de façon à pouvoir présenter un projet de loi amélioré.

L'examen de la Loi sur les associations coopératives de crédit et de la législation dans ce domaine nous offre à mon avis la possibilité, au Canada, de renforcer ce type d'institutions. Car c'est une bonne institution. Beaucoup de gens sont membres de caisses ou coopératives de crédit. Ils savent le rôle que jouent ces caisses et coopératives au sein de la communauté. Il savent l'engagement des coopératives de crédit envers chacun de leurs membres. C'est cette approche qui va aider le consommateur en ces temps difficiles de mondialisation et de concurrence accrue de l'étranger, avec tous les problèmes que cela entraîne.